



MARCHES PUBLICS

NOTI3

NOTIFICATION DE REJET DE CANDIDATURE OU D'OFFRE ¹

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Mairie d'Aytré
Place des Charmilles
17440 Aytré

B - Objet de la notification

■ Objet de la consultation :

Prestations de conception, fourniture, livraison et conditionnement de titres restaurant pour le personnel de la ville d'Aytré et du CCAS

■ La présente notification correspond : *(Cocher la case correspondante.)*

à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement).*

au(x) lot(s) n°..... de la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre *(en cas d'allotissement.) :*

(Indiquer l'intitulé du ou des lots concernés tel qu'il figure dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

C - Identification du candidat ou du soumissionnaire

SWILE SAS
Immeuble l'Altis @7Center
561 Rue Georges Méliès 34000 Montpellier
Siret : 824 012 173 00046
Téléphone : 01 76 36 02 85 / 06 42 93 20 83
Courriel : secteur.public@swile.fr

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Notification de rejet de la candidature ou de l'offre0172110920250109071-2025-AR
Reçu le 15/09/2025
Publié le 15/09/2025

Je le regrette de vous faire connaître que, dans le cadre de la consultation rappelée ci-dessus :

(Cocher la case correspondante.)

 votre candidature n'a pas été retenue. votre offre n'a pas été retenue.

pour les motifs suivants :

Après application des critères, votre offre a obtenu la note de 90 et a été classée 2ème

E - Identification de l'attributaire

■ Désignation de l'attributaire :

Le marché public ou l'accord-cadre est attribué à :

(Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de l'attributaire.)

UP Coop
9/11 boulevard Louise Michel
92230 Gennevilliers
Cellule.ao@up.coop
Siret : 64204436600242

pour les motifs suivants :

Après application des critères prévus au règlement de consultation, l'offre de l'entreprise attributaire a obtenu la note de 94 et a été classée 1ère

F - Délais et voies de recours

■ Référé précontractuel :

Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un référé précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du tribunal administratif, avant la signature du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Recours pour excès de pouvoir en cas de déclaration d'infructuosité de la procédure :

Dans l'hypothèse d'une déclaration d'infructuosité de la procédure, le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre cette décision, devant le tribunal administratif. Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent courrier.

G - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A Aytré , le 10 décembre 2024

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice
habilité à signer le marché public)

Date de mise à jour : 01/04/2019.